



SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91000 ÉVRY

Tél : 01 60 79 25 58

Tél : 07 69 45 57 42

Mail : 91snudifo@gmail.com



**GRÈVE à partir du
5 DÉCEMBRE : J-3 !**

URGENT :

Dans votre école, comment se prépare la grève à partir du 5 décembre ? >>Accéder au questionnaire<<

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfEKYO3SIBG-GiwkKAaXNGJW0rIjCcdR6IojSzQIGcwAa8Hw/viewform>

Merci de répondre à ce petit questionnaire. Il nous permettra de dresser l'état des lieux de la mobilisation avant le 5 décembre.

***TOUS PERDANTS, TOUS CONCERNÉS, TOUS EN GRÈVE POUR LE
RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON-DELEVOYE !***

***Remplissez dès à présent votre déclaration d'intention de grève >ICI<
(au plus tard le lundi 2 décembre, avant minuit)***

Proposition de courrier à l'attention des parents d'élèves >ICI<

Vous souhaitez en savoir + sur la réforme des retraites ?

Participez à la prochaine RIS du SNUDI FO 91 le mercredi 04 décembre à Évry. >ICI<

Il est encore temps de le décider !

Remplissez aujourd'hui avant minuit votre déclaration d'intention de grève en PJ et >ICI<

Dans ce mail, vous trouverez les dernières informations sur :

- État de préparation de la grève en Essonne
- Infos/Intox : aspects réglementaires voir courrier au ministre Blanquer du SNUDI FO à la DASEN de l'Essonne et aux IEN de l'Essonne par le SNUDI FO 91.
- Modalités pratiques de la manifestation Parisienne.

La grève en Essonne :

Contre le projet de loi Macron-Delevoye, la grève du jeudi 5 décembre s'annonce exceptionnelle en Essonne, dans la région Parisienne comme dans tout le pays !

45% des écoles de l'Essonne qui ont répondu à notre questionnaire s'annoncent fermées le 5.

La question de sa reconduction est posée dès le 6 décembre !

Le seul vrai obstacle à la poursuite de la grève c'est le retrait de salaire. Mais si cette réforme passe nous perdrons 7 à 10 jours de salaire chaque mois sur notre pension.

D'autre part, en 1995 nous avons obtenu le retrait de la réforme et le paiement de l'intégralité des jours de grève ! **Nous ne perdrons pas un euro si nous sommes unis !**

Des CENTAINES d'écoles annoncent qu'elles seront fermées ou massivement en grève !
C'est exceptionnel !

Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à répondre à notre enquête

>>Accéder au questionnaire<<

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfEKYO3SIBG-GiwkKAaXNGJW0rijjCcdR6Io\]SzQIGcwAa8Hw/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfEKYO3SIBG-GiwkKAaXNGJW0rijjCcdR6Io]SzQIGcwAa8Hw/viewform)

Déjà dans des écoles, des collèges et des lycées, la question de la poursuite de la grève est discutée car les collègues savent d'expérience qu'**une journée de grève ne suffira pas** pour faire reculer le gouvernement !

D'autres secteurs annoncent d'ores et déjà la reconduction de la grève.

Tous les salariés sont concernés par cette contre-réforme dont nous serions, nous **enseignants, les plus grands perdants**, de l'aveux même de Macron et de Blanquer !

C'est pourquoi le Conseil syndical du SNUDI FO 91 s'est prononcé pour la grève unie à partir du 5 décembre pour le retrait du projet de réforme des retraites Macron-Delevoye !

Le SNUDI FO 91 appelle les collègues à se réunir dans les écoles, à prendre position pour le retrait de cet projet, à décider la grève le 5 décembre et à discuter de la suite, en adoptant des motions à communiquer aux écoles voisines et aux syndicats.

Réussissons la grève du 5 décembre et construisons ensemble le rapport de force contre ce projet destructeur !

« La grève, ça coûte cher ! »

Certes, mais si cette réforme voyait le jour, elle vous coûterait 7 à 10 jours de grève chaque mois sur votre future pension !

Et la grève ça coûte cher seulement si on reprend le travail sans avoir obtenu satisfaction !

Actuellement, les conditions de travail dans notre métier sont de plus en plus difficiles et inacceptables (RDV de carrière, appréciations PPCR et accompagnement pédagogique, inclusions forcées, absences non remplacées, effectifs dans les classes...).

En plus de tout cela, si cette réforme voyait le jour, elle ne laisserait aucun espoir de finir sereinement sa carrière, elle annoncerait le pire pour la fin de notre vie !

Partout, les collègues comprennent que toutes ces contre-réformes pourraient être stoppées si on gagnait demain en obtenant le retrait du projet Macron-Delevoe.

Première étape on fait reculer ce gouvernement sur sa réforme des retraites !

Seconde étape on en reprend le travail qui si on obtient le paiement des jours de grève, le dégel du point d'indice et une garantie de l'amélioration de nos conditions de travail.

Infos/intox

=> Déclaration d'intention de grève

Nous conseillons aux collègues qui souhaitent anticiper une reconduction de la grève d'indiquer comme date « **à partir du 5 décembre** ». Un préavis de grève de la FNEC FP FO vous couvre jusqu'au 21 décembre 2019.

ATTENTION : Dans plusieurs départements, l'Administration demande aux collègues qui ont annoncé qu'ils se mettaient en grève à partir du jeudi 5 décembre de préciser les jours de grève suivants. Cette demande est abusive et sans fondement légal ! Vous n'avez pas à répondre à cette demande **non-réglementaire**. Le SNUDI FO intervient auprès du ministre et le SNUDI FO 91 est intervenu auprès de la DASEN et de l'ensemble des IEN de l'Essonne !

Informez le SNUDI FO 91 si cela se produit !

Rappelons que la circulaire n° 2008-111 du 26-8-2008 indique : « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école doit déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer. (...) la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer. (...) La déclaration indique la date et l'heure à laquelle l'intéressé entend se mettre en grève. »

RAPPEL : Déclarer son intention de faire grève n'implique pas un retrait automatique d'1/30ème du salaire. Seule la signature de l'état de présence (document émis par l'IA) fait foi sur sa participation effective ou non à la grève.

=> A propos de l'arrêt Omont

Certains syndicats font état de cet arrêt du Conseil d'État pour mettre en garde les collègues qui envisage de poursuivre la grève après le 5 pour le retrait et proposer des grèves « perlées » une à deux fois par semaine.

Rappel : cet arrêt prévoit le retrait d'autant de trentièmes qu'il y a de journées comprises dans la période de grève (ex : si grève vendredi puis lundi, le retrait se ferait sur les journées du vendredi, samedi, dimanche et lundi)

Dans les faits : Cet arrêt date de 1975 et n'a pas été utilisé ni en 1995, ni en 2003 !

Pourquoi faire référence à cet arrêt, alors que la mobilisation des collègues est exceptionnelle ?

C'est le rôle des syndicats, par la négociation, de discuter du paiement des jours de grève, comme cela a toujours été fait.

=> les AESH peuvent-ils faire grève ?

Oui ! Les AESH ont le droit de grève et n'ont pas à remplir de déclaration d'intention ! Comme tous les salariés dans ce pays (sauf des cas très particuliers : hauts fonctionnaires, militaires...).

Le SMA ne les concernent pas. Ils sont justes tenus de prévenir l'IEN de la circonscription (par l'intermédiaire du directeur) et, par correction, les enseignants avec qui ils travaillent.

Si l'école est fermée les AESH non grévistes doivent rejoindre leur établissement de rattachement (PIAL) et attendre les instructions de la circonscription.

Si l'école est ouverte, les AESH non grévistes restent sur l'école et attendent les instructions de la circonscription.

Si l'AESH a signé un contrat complémentaire avec la Mairie pour des activités périscolaires (garderie du matin, étude du soir, surveillance de la cantine), il devra contacter les services municipaux pour savoir si ces activités sont maintenues dans son école.

=> Les PES ont le droit de grève !

=> Les Psy-EN n'ont pas à remplir de déclaration d'intention !

=> À propos d'un déficit supposé des retraites

Le Gouvernement axe sa communication sur le déficit constaté des régimes de retraites pour justifier sa réforme. **C'est un énorme mensonge !**

Il y a 150 milliards d'euros de réserves pour nos retraites. C'est l'argent des salariés, notre « salaire différé » et c'est ce « pactole » que veut nous voler le gouvernement !

Jugez-en vous-même en regardant cet extrait de BFM Business du 25 novembre avec l'intervention de Gilles RAVEAUD (maître de conf à l'Institut d'Etudes Européennes de Paris 8) :

<https://www.dailymotion.com/embed/video/x7ojd92>

=> Les mères de famille : les grandes perdantes de cette réforme ?

L'Institut pour la protection sociale établit que les nouvelles règles vont désavantager les mères, y compris d'un ou deux enfants ! Le gouvernement dément...

Voir l'article du Point pour en savoir plus

https://www.lepoint.fr/economie/reforme-des-retraites-les-pensions-des-meres-vont-elles-baisser-26-11-2019-2349780_28.php

Modalités de la manifestation parisienne du 5 décembre :

Rendez-vous à partir de 14h00 Gare de l'Est direction Nation.

Nous vous appelons tous à venir nous rejoindre sous les drapeaux FO, dans le cortège « Éducation » de la FNEC FP FO 91 ou sous le ballon Union Départementale FO 91.

Vous pouvez réserver une place de car auprès du SNUDI FO 91.

Si vous êtes adhérents il suffit d'envoyer un email à destination de la Trésorière du SNUDI FO 91 (KARYNE) si vous n'êtes pas adhérent inscription aussi par email mais il faudra participer à hauteur de 5€.